

Règlements et procédures du concours photo

Ville de Lévis

Thème du concours : Présentez-nous votre Lévis

Objet du concours :

Le Club photo de Lévis en collaboration avec la Ville de Lévis, organise un concours photo afin que les participants nous montrent leur vision de la ville de Lévis et leur milieu de vie. Les photos doivent présenter un élément du territoire de la ville de Lévis, reconnaissable par l'ensemble des gens. Le Centre d'images St-Jean est aussi partenaire dans la réalisation de ce concours.

Participants :

Le concours est gratuit, il y a deux volets de participation à ce concours : soit Participation et Jugement.

Le volet Participation du concours est ouvert à tous tandis que le volet Jugement du concours est réservé aux résidents de la ville de Lévis.

Concernant les participants de moins de 18 ans, leur participation se fait sous la responsabilité et l'autorisation parentale.

Date et durée du concours :

Du 15 juin au 7 septembre 2020 à 23h59, les participants sont invités à faire parvenir leurs photos. Les gagnants seront connus dans la semaine du 5 octobre 2020.

Modalités du concours :

Volet Participation : Les photographes doivent avoir un compte public Instagram et sont invités à déposer leurs images sur leur compte Instagram en utilisant le mot-clic [#courantlevis](#). Parmi les photos reçues, il y aura un tirage au sort à la fin du concours pour déterminer 10 gagnants.

Volet Jugement : Pour ce volet, les photographes sont invités à aller sur le site de la ville de Lévis www.visiterlevis.com pour remplir le formulaire d'inscription et y déposer leur photo.

- Chaque candidat pourra présenter un maximum de 3 photos.
- Les photos devront être en format JPEG avec une résolution d'image de 300 DPI et avoir un poids minimal de 2 Mo et maximal de 10 Mo.
- Aucune signature et autre marque (logo) ne doit apparaître sur les photos.
- Le fichier de la photo devra être renommé de la manière suivante : Nom_Prénom_photo 1 ou 2 ou 3.jpg selon le numéro de la photo et ce fichier sera joint à l'inscription du photographe.

Parmi les photographies reçues, une première sélection de 25 photos sera faite par le comité organisateur. Par la suite, ces 25 photos seront alors jugées par un jury composé de 3 personnes. La décision du jury est sans appel.

Le jury devra déterminer 5 gagnants en fonction des critères suivants :

- Respect du thème
- Caractère exclusif et originalité
- Clarté et qualité technique de l'image
- Respect des règlements

Les gagnants seront connus et avisés dans la semaine du 5 octobre 2020.

Prix :

Volet Participation : Comme il s'agit d'un tirage au sort chacun des gagnants recevra un certificat cadeau de 50.00\$ de différents commerces de la ville de Lévis.

Volet Jugement :

1^{er} prix :

- Certificat-cadeau du Centre d'images St-Jean de 300\$.
- Impression 12X18 pouces de la photo et encadrement (90.00\$)
- Carte de membre 2020-2021 au Club Photo de Lévis (70.00\$)

2^e prix :

- Certificat-cadeau du Centre d'images St-Jean de 250\$
- Impression 12X18 pouces de la photo et encadrement (90.00\$)
- Carte de membre 2020-2021 au Club Photo de Lévis (70.00\$)

3^e prix :

- Certificat-cadeau du Centre d'images St-Jean de 200\$
- Impression 12X18 pouces de la photo et encadrement (90.00\$)
- Carte de membre 2020-2021 au Club Photo de Lévis (70.00\$)

4^e prix :

- Certificat-cadeau du Centre d'images St-Jean de 150\$
- Impression 12X18 pouces de la photo et encadrement (90.00\$)
- Carte de membre 2020-2021 au Club Photo de Lévis (70.00\$)

5^e prix :

- Certificat-cadeau du Centre d'images St-Jean de 150\$
- Impression 12X18 pouces de la photo et encadrement (90.00\$)
- Carte de membre 2020-2021 au Club Photo de Lévis (70.00\$)

Droits d'auteur et obligations :

Le participant atteste être l'auteur de la photo ou des photos soumises et reconnaît en avoir tous les droits et libertés de publication, incluant l'autorisation du modèle s'il y a lieu.

Le participant accorde à la ville de Lévis le droit de diffuser et de reproduire les photos soumises dans le cadre de ce concours et consent à ce qu'elles soient utilisées sous toutes formes et pour toutes fins et ce pour une durée indéterminée.

Lors de l'utilisation des photos, la ville de Lévis mettra le nom du photographe près de la photo.

Acceptation des règlements et obligations :

La participation au concours implique l'acceptation des règlements et obligations ci-dessus.

Pour toute information ou question, veuillez écrire à tourisme@ville.levis.qc.ca

